

CLUB DES ARTS, LOISIRS ET SPORTS 27540 IVRY LA BATAILLE

B.O. 28/0668 – Agrément n° 27110 du 23 juin 1968 SIRET : 18 610 409 00027

Bulletin d'adhésion au CALS année 20__ / 20__ Section :

Votre adhésion à l'une des sections du CALS est un engagement de votre part pour l'année culturelle ou sportive.

Activités :

Nos activités se déroulent sur 10 mois, de septembre à fin juin. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires de la Haute Normandie, dite zone B, sauf avis contraire du professeur.

Mode de paiement :

Le règlement se fait en 1, 3 ou 10 chèques, sauf cas exceptionnel, à voir avec un membre du bureau du CALS. Le 1^{er} chèque comprend le droit d'entrée et le prix des cours divisé par le nombre de mois choisi. Le dépôt en banque se fera en début des mois suivants :

Octobre- Janvier – Avril ou tous les mois d'Octobre à Juillet. En cours d'année, le règlement s'effectuera en une fois ou sur le nombre de mois restants.

• Remboursement:

Le CALS s'engage vis-à-vis de ses professeurs afin de pérenniser vos activités. Le remboursement de tout ou partie de l'activité ne pourra pas être pris en compte sauf en cas de force majeure (déménagement, décès, maladie grave avec un arrêt de 3 mois minimum). Le droit d'entrée et tout mois entamé sont dus.

• Adhésion:

Votre adhésion sera prise en compte dès réception du bulletin d'inscription rempli (feuille 1 et 2), d'une enveloppe timbrée avec le nom et l'adresse de l'adhérent ou du responsable légal, et du règlement de la totalité du montant des activités et du droit d'entrée.

• Clôture des dossiers :

La clôture des dossiers d'inscription se fait au plus tard le 30 septembre. Dans le cas d'une inscription en cours d'année, le dossier complet devra être remis au prochain cours. Les personnes qui auront un dossier incomplet ou non remis se verront refuser l'accès au cours à partir du 1^{er} Octobre.

Essais :

Toute personne désirant s'inscrire à l'une de nos activités a droit à un cours de découverte que le professeur définira. A la fin du cours d'essai, il lui sera remis un dossier d'inscription si elles le souhaitent.

• **Droit à l'image** : (rayer la mention inutile)

J'autorise ou je refuse le CALS à prendre des photos ou films lors des cours ou manifestations et de les utiliser à des fins de communication (presse, affiche, magazine municipal, site internet ...).

Nom et prénom de(s) adhérent(s) :									
Signature de l'adhére manuscrit.	nt ou du responsable lég	al pour les mineurs,	précédé de « Lu et ac	ceptée » en					
Α	le		_						
		Signature :							



En 3 fois

CLUB DES ARTS, LOISIRS ET SPORTS 27540 IVRY LA BATAILLE

B.O. 28/0668 - Agrément n° 27110 du 23 juin 1968 SIRET : 18 610 409 00027

Inscription CALS année 20__ / 20__

Section : _____ Nom/Prénom: Téléphone: Mail: Adresse: Noms / Prénoms Dates de naissance Débutant, Intermédiaire & confirmé **PRIX ANNUEL:** Adulte et Enfant **Prix du Cours** Adhésion Montant total du ou des Cours : = _____ € PAIEMENT à l'inscription En 1 fois Montant :, N° de Chèque : Banque : Payé le : Montant : Montant : Montant : N° de Chèque: N° de Chèque: N° de Chèque:

L'inscription à un cours est un engagement annuel.

Banque:

Payé le :

.....

.....

Lu et approuvé, le :le

.....

.....

Banque:

Payé le :

•••••

.....

Banque:

Payé le :

Montant des cours des différentes sections – Année 2022/2023

	Guitare	Piano	Dessin	Tapisserie	Chorale	Danse de salon
Enfants	450 €l'année (30 cours)	35 cours à 32 €h Ou 16€30min , Ou 24€45min Plus adhésion au CALS	180 €l'année Plus adhésion au CALS		80 €l'année Plus adhésion au CALS	
Adultes	450 € l'année (30 cours) Plus adhésion au CALS	35 cours à 32 €h Ou 16€30min , Ou 24€45min Plus adhésion au CALS	250 €l'année Plus adhésion au CALS 50 € cours de l'atelier libre	405 € l'année (30 cours)	100 €l'année Plus adhésion au CALS	120 € l'année (30 cours) Adhésion au CALS comprise

Montant des adhésions au Club des Arts Loisirs et Sports Année 2022/2023

L'adhésion au CALS est de

- 18€ par adulte
- 20€ par famille
- 10€ par enfant.

Toute inscription est un engagement pour l'année.

Les cours sont assurés hors vacances scolaires.

Une attestation sera fournie aux personnes bénéficiant de la participation financière d'un CE.

"La régularité est gage de progrès personnel."